Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 049-214902116-20230705-07_05_07_2023-DE

Département de Maine et Loire
Arrondissement de CHOLET
Commune de **MONTILLIERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 juillet 2023

Convocation du 28 juin 2023.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Conseillers présents : 11

L'an deux mille vingt-trois, le cinq juillet à 19 heures 45 minutes le conseil municipal de Montilliers, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr Philippe BERNARD, Maire.
Etaient présents : MM. Agnès BOISSON 1er adjoint, Marie-Geneviève BOISSINOT 3ème adjoint, Dominique MARTIN 4ème adjoint, Laurent BOSSOREIL, Damien CHARBONNIER, Marie-Christine CHAUVIGNÉ, Edith GOUJON, Damien GRELLIÉ, Gladys RÉVEILLÈRE, Olivier TURLAIS.
Absent : Mr Thierry CHAUVIGNÉ 2ème adjoint, excusé, donne son pouvoir à Mme Marie-Geneviève BOISSINOT 3ème adjoint
Secrétaire de séance : Damien CHARBONNIER

07 – ACQUISITION TERRAINS RUE DU LYS – REGULARISATION BORNAGE

Annule et remplace la délibération n°04 du 31 mai 2023 suite à une erreur de rédaction entre vendeur et acheteur

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a acquis des terrains situés rue du lys appartenant à Mr Gilles Drilleau (délibération n°2 du 11 mars 2020). Il s'avère que le document d'arpentage des terrains n'est pas conforme. Il en résulte qu'une surface de 13 m² propriété de la commune de Montilliers devrait appartenir à Mr Gilles Drilleau. Le plan parcellaire a été modifié par le géomètre Air & Géo à Thouars.

Un accord amiable est conclu entre Monsieur Gilles Drilleau et la commune. Il est décidé que Mr Gilles Drilleau achète les parcelles cadastrées section C n° 1060 d'une superficie de 1 m² et section C n° 1061 d'une superficie de 12 m² à l'euro symbolique. Les frais notariaux du Groupe Monassier de Cholet seront pris en charge par la Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Accepte** de céder à Mr Gilles Drilleau les parcelles cadastrées section C n° 1060 et n°1061 d'une superficie totale de 13 m² à l'euro symbolique.

- **Prend** en charge les frais notariaux du Groupe Monassier de Cholet.

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarial et documents relatifs à l'acquisition.

Envoyé en préfecture le 11/07/2023
Reçu en préfecture le 11/07/2023
Publié le
ID : 049-214902116-20230705-07_05_07_2023-DE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus par les membres soussignés du Conseil Municipal

Suivant les signatures
Pour copie conforme
Montilliers le 06 juillet 2023
Le Maire,